



Bourse d'étude
Égalité des chances

MAU
ÉCOLE
CAMONDO

**école
camondo**

architecture
intérieure & design

une formation d'excellence accessible au plus grand nombre

L'école Camondo forme des concepteurs d'espace attentifs aux usages contemporains ou prospectifs et aux savoirs faire artisanaux, industriels, traditionnels ou innovants.

École d'excellence, elle se doit d'attirer des profils variés y compris socialement, parce que nous pensons que la diversité sociale des étudiants de Camondo est un enjeu majeur de sa vitalité.

Nous avons donc depuis la rentrée 2016, largement renforcé notre programme de bourses d'études Égalité des chances:

- en l'ouvrant à tous nos étudiants, sans condition de nationalité ou d'âge ;
- en augmentant notre aide, grâce à la générosité de nos mécènes et à un apport significatif de l'école ;
- en se fixant un objectif de 25% d'étudiants ayant une scolarité partiellement ou intégralement prise en charge

Ce programme est financé par les dons des entreprises, des particuliers et par l'École. Il s'adresse donc à tous ceux qui, que ce soit par un geste d'ampleur ou un geste symbolique, placent l'équité et la solidarité au cœur des valeurs de la transmission.

Au nom de l'École et des étudiants que vous soutiendrez ainsi, je vous adresse mes remerciements les plus sincères.

50 000€

C'est le coût d'une scolarité complète de 5 ans à Camondo. Des aides individuelles de 25 %, 50 % ou 100 % des droits sont accordées selon les niveaux de ressources (cumulables avec les bourses du Crous) pour les 5 années de scolarité (sauf changement de situation).

351

C'est le nombre de bourses versées depuis la création du programme.
Merci !



Le mécénat et les apports de l'École ont permis de doter ce fonds de plus d'un million d'euros depuis 2008.

Devenez membre du programme «Égalité des chances» et financez la scolarité d'un étudiant en l'accom- pagnant sur 1 à 5 ans.

Vos avantages fiscaux

vous êtes une entreprise

- Réduction de l'impôt sur les sociétés (IS) ou sur le revenu (IR) de 60 % de votre don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires de votre entreprise avec possibilité de reporter l'excédent – si dépassement du seuil – sur les cinq exercices suivants (loi du 1^{er} août 2003 sur le mécénat)

vous êtes un particulier

- Réduction de l'impôt sur le revenu : 66 % du montant de votre don sont déductibles dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
- Réduction de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) : 75 % du montant de votre don sont déductibles dans la limite de 50 000€.

Bourse d'étude *Égalité des chances*

Don en
ligne :
Cliquez !

Je souhaite participer au programme de réduction des frais de scolarité de l'école Camondo et je fais un don.



Montant en €



Nom



Prénom



Adresse postale



Code postal



Ville



Pays



Tél



Email

J'accepte que mon nom figure en tant que donateur sur les supports de communication du MAD e de l'école Camondo:

Oui Non

Je souhaite être informé des événements organisés par l'école Camondo et recevoir sa lettre d'information

Oui Non

Je précise, à titre facultatif, que ce don est fait au titre de:

Impôt sur le revenu
 IFI
 Impôt sur les sociétés

Je joins:

Un chèque à l'ordre de
Les Arts Décoratifs — école Camondo

ou bien, j'effectue:

Un virement
Domiciliation **BNP PARIS**
N° de Compte **00020055552**
Clé RIB **85**
Code banque **30004**
Code guichet **01881**
IBAN **FR76.3000.4018.8100.0200.5555.285**

→ **Formulaire à retourner au Service Mécénat du MAD**
à l'attention de Marion Sordoillet
107 Rue de Rivoli — 75001 Paris

→ **Votre contact à l'école Camondo**
Édith Chabre, directrice administrative et du développement
01 43 35 44 28
edith.chabre@ecolecamondo.fr

Vous recevrez un reçu fiscal établi par le MAD correspondant au montant de votre don.

- **La réduction d'impôt pour les particuliers est égale :**
- au titre de l'impôt sur le revenu, à **66% du don versé**, dans la limite de 20% du revenu imposable (article 200 du code général des impôts) ;
 - ou bien, au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune immobilière, à **75% du don versé** dans la limite de 50 000 € (article 885-0 VbisA du code général des impôts).
- **La réduction d'impôts pour les entreprises** assujetties à l'impôt sur les sociétés est égale à **60% du don versé** dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Droit d'accès aux informations qui vous concernent

L'école Camondo s'engage à ne diffuser votre adresse mail à aucun organisme extérieur. Les informations recueillies dans ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre don et à l'émission de votre reçu fiscal. Vos coordonnées permettront également à l'école Camondo de vous tenir informé des événements susceptibles de vous intéresser. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation sur simple demande écrite à adresser à l'école Camondo → 266 bd Raspail, 75014 Paris ou info@ecolecamondo.fr

Chaque don,
même modeste,
compte pour continuer
ce programme.
Merci.

